

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JUIN 2026

Présents : M. Thomas BELLICAM, Maire,
Mme Dorothée DUTTER, Adjointe au Maire
Mme Margaux TISSIER, M. Nicolas HELIER, Mme Rachel KATAMNA,
M. Frédéric KILCHER, M. René TOUSSAINT,
Conseillers municipaux

Conseiller municipal absent excusé ayant donné procuration à M. Thomas BELLICAM :
M. Yves DUSSOURD,

Conseillère municipale absente :
Mme Stéphanie JUND

2026 / 25 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 AVRIL 2026 :

M. le Maire expose :

Selon l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après pris en compte éventuelle de leurs remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 avril 2026

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Frédéric KILCHER



Le Maire
Thomas BELLICAM



Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

